Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220620-ARR2022_239-AR

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°2022-239

AN04520220621983

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-4, L.452-35 et L.452-36,

Vu les déclarations de création et de vacance d emploi de catégorie A, B et C transmises au centre de gestion par les collectivités et établissements publics du département du Loiret

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations

Article 2 :

La directrice du centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète du Loiret. La présidente du centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site http://www.emploi-territorial.fr rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à ORLEANS le 20/06/2022

Pour la présidente et par délégation,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE LOIRET

M. PELLE Jean-Michel, 1er vice-président

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Collectivité	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V045220400623111001	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe	Assistant administratif	Annulation du recrutement	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	14/06/2022	04520220502218
V045220500657572001	Adjoint technique	Agent d'entretien polyvalent	Annulation du recrutement	COMMUNE DE BEAUGENCY	17/06/2022	04520220608779

Envoyé en préfecture le 23/06/2022
Reçu en préfecture le 23/06/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220620-ARR2022_239-AR